

# **TERMES DE REFERENCES DES ACCOMPAGNATEURS SPECIALISES CHARGES DE LA REALISATION DE L'INCLUSION PRODUCTIVE – COMPOSANTE TRANSFERT MONETAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN (TMDH)**

## **1. CONTEXTE**

L'ensemble des cadres de référence des orientations politiques nationale, dont en particulier les Documents relatifs à l'Initiative Emergence de Madagascar (IEM), la Politique Générale de l'Etat (PGE) et la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) fixent parmi les Objectifs prioritaires le relèvement et la réhabilitation des couches vulnérables.

Le Gouvernement de Madagascar continue de renforcer le programme de protection sociale en adoptant un mécanisme de transfert de ressources financières envers le programme de filets sociaux de sécurité prioritaires. Ce mécanisme prévoit la dotation d'une ligne budgétaire sur financement interne du projet filets sociaux de sécurité géré par le FID à partir de la Loi de Finances 2020 pour la réalisation des sous composantes TMDH (Transferts monétaires pour le Développement Humain) et FSP (Filets sociaux Productifs) dans des nouveaux Districts présélectionnés sous la coordination du Ministère de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) et mis en œuvre par le FID.

Le Transfert Monétaire pour le Développement Humain, une des composantes opérationnelles du FSS, est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 14 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

- Appuyer l'intégration des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire,
- Promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.
  
- développer le capital humain et l'inclusion économique des ménages bénéficiaires à travers des mesures d'accompagnement

Le TMDH travaille dans l'ancrage du capital humain en ce qui concerne le bien-être de la famille (la santé, l'éducation de ménages). Des activités d'accompagnement seront ainsi mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au bien-être familial et à l'inclusion productive.

Dans le cadre du financement RPI, pendant la période avril 2021 à mars 2022, les mesures d'accompagnement se concentrent sur (a) le capital humain et (b) l'inclusion économique. Les accompagnateurs spécialisés en inclusion productive travailleront avec les « Mères Leaders ». Les mères leaders seront chargées de l'accompagnement des ménages dans l'adoption et la mise en pratique des différents thèmes.

Les présents termes de référence décrivent les missions de l'accompagnateur spécialisé en inclusion productive qui se résument à (i) assurer les renforcements des capacités des mères leaders et des bénéficiaires en production vivrière et d'autre part, (ii) de promouvoir l'agriculture sensitive à la nutrition.

Les activités de l'accompagnateur spécialisé en inclusion productive se réaliseront au niveau de la communauté et les espaces de bien - être, sous la supervision du responsable TMDH et de l'Ingénieur Responsable de l'Inclusion Productive.

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

Les objectifs de la mission sont :

- Avec le Responsable IP au niveau des Directions interrégionales et les agents du DRAEP ou autres intervenants, préparer les séances de formation des mères leaders et des bénéficiaires par fokontany / commune : planning de formation, lieu de formation, édition et dispatch des convocations des Mères Leaders, logistique, renforcement des communications aux CPS, inventaire et production des supports de formation
- Assister les Chargés de Projet au niveau des Directions interrégionales dans les plaidoyers au niveau des Communes (autorités locales, leaders d'opinion, autres)
- Former les groupes de mères-leaders, les relais communautaires et bénéficiaires sur les thèmes de l'inclusion productive à savoir, sans être exhaustif :
  - La formation et l'utilisation de fertilisation biologique des cultures (compostage)
  - La formation et la conduite de culture maraîchère normalisée
  - La promotion de la culture de case
  - La lutte biologique contre les maladies et les insectes nuisibles.
- Planifier avec les mères-leaders les formations au niveau de chaque Fokontany ou site
- Consolider les rapports d'activités :
  - Recueillir les rapports d'activités et livrables attendus des mères-leaders et des relais communautaires
  - Consolider les rapports de mères-leaders et des relais communautaires les remettre au FID.
  - Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du FID ainsi que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des interventions.
- Suivre l'adoption au niveau des ménages, et appuyer les mères-leaders dans les techniques d'approches spécifiques à adopter face à chaque ménage.
- Transmettre au FID des rapports d'activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et annexé au contrat.

## **3. MISSION DES ACCOMPAGNATEURS SPECIALISES IP**

Placés sous la responsabilité hiérarchique du Responsable des Transferts Monétaires pour le Développement Humain des Directions Inter Régionales du FID, les accompagnateurs spécialisés IP ont pour mission de :

### **a. Sensibilisation de la communauté**

- Assurer la mise en place des relais communautaires qui se chargeront des suivis de proximité des activités d'accompagnement et de la pérennisation de l'action ;
- Communiquer aux bénéficiaires les objectifs et les résultats attendus de l'inclusion productive
- Faire l'information-sensibilisation des ménages bénéficiaires sur l'inclusion productive

- b. Exploration des opportunités d'AGR et priorisation
  - Collecter les informations sur les potentialités des zones d'intervention et les activités génératrices de revenu (AGR) pratiqués et/ou envisageables
  - Prioriser les AGR selon les contextes de chaque zone
  - Travailler en collaboration avec les agents du DRAEP ou autres intervenants
  
- c. Formations
  - Assurer avec l'équipe de la DRAEP les formations théoriques des mères leaders, des relais communautaires et des bénéficiaires sur les thèmes de l'inclusion productive recommandés et adaptés aux zones, suivant les techniques de formation recommandées par le FID.
  - Assurer avec l'équipe de la DRAEP les formations pratiques des mères leaders, des relais communautaires et des bénéficiaires sur la mise en place de sites de démonstration tout en respectant les normes (techniques de compostage, cultures maraîchères, cultures de case, etc.)
  
- d. Suivis
  - Effectuer le suivi des adoptions au niveau des ménages bénéficiaires et renseigner les données pertinentes
  - Sensibiliser les bénéficiaires non adoptants et faire des recyclages des formations selon les besoins.
  
- e. Encadrement et mise en relation aux partenaires potentiels existants :
  - Encadrer les bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités en inclusion productive au niveau des groupes
  - Mettre les bénéficiaires en relation avec les autres partenaires potentiels de la zone
  
- f. Rapportage
  - Etablir et présenter les rapports demandés par le FID
  - Travailler avec les AS MACC dans la mise en œuvre des activités d'accompagnement des mère-leaders entre autres le regroupement des mère-leaders, les visites d'échanges, le concours des meilleures Communes.

Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :

- Le manuel de formation sur l'inclusion productive
- Les plans de session de formation par thème
- Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d'animation)
- Les fiches de suivi des adoptions
- Le canevas des rapports mensuels
- Le tableau d'affichage
- Les outils relatifs à la mise en œuvre de l'inclusion productive.

#### **4. ZONES D'INTERVENTION**

Les formations des mères-leaders et les accompagnements des ménages bénéficiaires du TMDH se feront dans les six Districts bénéficiant du programme RPI TMDH.

Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le Consultant. Les Accompagnateurs spécialisés IP seront contractés jusqu'au mois de mars 2022.

Les zones d'intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>REGION</b>	<b>DISTRICT</b>
ANOSY	TAOLAGNARO
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY
VATOVAVY FITOVINANY	MANANJARY
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO
ATSINANANA	BRICKAVILLE
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY

## **5. CONDITION DE TRAVAIL**

- L'accompagnateur spécialisé IP aura le statut de Consultant Individuel externe ;
- Le contrat prendra fin au mois de mars 2022 ;
- L'accompagnateur spécialisé IP aura à résider au niveau local et faire des travaux de bureau au FID pour un temps déterminé (10 jours calendaires)

## **6. LIVRABLES**

Les accompagnateurs spécialisés livreront au FID tous les mois un rapport d'activités sur les :

- Formations dispensées ;
- Accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders, dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).

## **7. CADRE DES RESPONSABILITES**

### **Le FID :**

- Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateur spécialisé IP
- Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches)
- Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement IP.
- Faire les supervisions des interventions et des actions sur le terrain

### **Les accompagnateurs spécialisés**

- Mobiliser les mères-leaders et les Comités de Protection Sociale sur la tenue des formations et la diffusion des informations.
- Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
- Suivre les manuels mis à disposition et respectent le plan de session de formation
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecter les calendriers de livraison des livrables

- Faire les comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

## **8. CALENDRIER DE MISSION**

Le chronogramme d'exécution de la mission se déroule comme suit :

- Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
- À chaque 20ème du mois, les accompagnateurs spécialisés IP feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les travaux de saisie et les préparations des rapports mensuels et des factures de débloques.

## **9. PROFIL REQUIS**

- Minimum un diplôme de Technicien supérieur Agricole ou équivalent
- Ayant au moins 3 ans d'expériences professionnelles
- Ayant au moins UN an d'expérience en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques : agriculture, élevage, pépinière et reboisement, communication en milieu rural
- Ayant au moins UN an d'expérience en accompagnement des populations en vue des changements de comportements
- Obligatoirement, connaissances et maîtrise des dialectes locales,
- Bonne capacité rédactionnelle.
- Avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe
- Maîtrise des outils informatiques, bureautiques obligatoire
- Aptitude à faire des déplacements à pied.